

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2010

L'An Deux Mil Dix le jeudi onze février à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} GRUIEC

Présents : M. POULARD, M. TIMOUY, M. CROUZET, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVEE, M^{me} GRUIEC, M^{me} ROBIN, M^{me} LEDOS, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M. VALTON, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

Excusée : M^{me} LEMARCHAND (pouv. M^{me} PICHOT).

Absente : M^{me} ERDTMANN

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité sauf précision contraire.

AFFAIRES SCOLAIRES 2010

Crédits scolaires aux écoles publiques pour l'exercice scolaire 2009/2010 : 1% d'augmentation par rapport à l'exercice précédent pour chaque élève «ayant droit» :

Le crédit scolaire par élève est fixé à 39,67 € pour les fournitures scolaires et à 12,04€ pour le matériel pédagogique collectif, soit un total de 11 893,30 €, réparti entre 137 enfants en élémentaire et 93 en maternelle.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal attribue une somme totale de **39 624,00 €** répartie comme suit :

↳ **aux associations montgermontaises : 34 144,00 €** dont

- * associations sportives : 19 734,00 €
- * associations culturelles et d'animation : 13 410,00 €
- * Trophée des étoiles : 1 000,00 €

↳ **aux établissements spécialisés et d'apprentissage : 456,00 €**

↳ **à la crèche Calinou : 789,00 €**

↳ **aux associations hors de la commune : 735,00 €**

↳ **subvention pour Haïti : 1 000,00 €**

↳ **provision sur l'année en 2010 : 2 500,00 €**

La subvention pour les Francas sera étudiée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR (INFERIEURE À 500 EUROS TTC)

La liste complémentaire des biens meubles ne figurant pas dans l'instruction budgétaire de 1998 et pouvant être imputés en investissement, est reconduite pour 2010. Cette procédure de délibération-cadre annuelle évitera de prendre une nouvelle délibération en cours d'exercice, lors de l'acquisition notamment : de matériel de bureau, d'ameublement, d'exposition, d'affichage, de voirie et mobilier urbain, de sécurité, d'éclairage public, d'espaces verts, techniques, associatifs, sportifs et divers.

SUBVENTION AUX SINISTRES D'HAÏTI

Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 1000 € pour les sinistrés d'Haïti destinée à la reconstruction des réseaux et infrastructures routières.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2009

Le Conseil Municipal prend acte des marchés conclus en 2009 par la commune de MONTGERMONT (liste annexée).

TARIF DU SPECTACLE « C'EST LE PRINTEMPS »

Le Conseil Municipal arrêté les tarifs du spectacle du dimanche 28 mars 2010 : gratuit pour les enfants jusqu'à la maternelle, 3 € de la classe de CP jusqu'à 18 ans ou bénéficiaire habituel de tarif réduit et 6 € pour les adultes.

REPLACEMENT DE CANDELABRES RUE DE LA MOTTE ET RUE DE LA MAREBAUDIERE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 35

Le Conseil Municipal décide le remplacement de 2 candélabres rue de la Marébaudière (marché complémentaire à l'entreprise VEZIE pour 2 500 € H.T.) et de 3 candélabres rue de la Motte par l'entreprise VEZIE pour un montant de 3 780,00 € H.T.. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

VENTE DES AGRES DE LA SALLE ANNEXE DES COURTINES

Le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et une abstention (M. LEMOINE) de mettre en vente les appareils de musculation non utilisés par les associations sportives. L'utilisation d'un site de vente en ligne est autorisée.

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AE 297

Après discussion et compte tenu que la configuration du chemin permet la diminution de sa largeur dans la continuité de la première partie, sans entraver le passage, le Conseil Municipal autorise la cession de 23 m² de la parcelle AE 297 au prix de 120€/m² et prévoit que les frais afférents à cette vente (frais de notaire, de géomètre...) seront à la charge de l'acquéreur.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine (C.D.G. 35), pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour le compte de la commune de Montgermont, en vue de souscrire un contrat d'assurance relatif à la garantie des risques statutaires du personnel.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANTON DE BETTON

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2008 sur les activités de l'Observatoire de l'Environnement du Canton de BETTON.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 15 février 2010
LE MAIRE
Alain POULARD